



# COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO

## Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

### RENCONTRE NATIONALE INDIVIDUELLE DE SAMBO-COMBAT BENJAMINS – FÉMININES ET MASCULINS CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE SAMBO-COMBAT MINIMES, CADETS, JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS ET MASTERS – FÉMININES ET MASCULINS DIMANCHE 9 FEVRIER 2020 A AURIOL (13390)

**DATE** : Dimanche 9 février 2020 (pesée unique le samedi 8 février 2020)

**LIEU** : Gymnase Gaston Rebbufat - Complexe sportif des Artauds - avenue des Artauds 13390 Auriol

#### PRÉ-INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES :

L'inscription des samboïstes dans une catégorie d'âge et de poids est obligatoire via le site [www.fflutte.org](http://www.fflutte.org) (rubrique outil / inscription aux compétitions).

Les inscriptions sont effectuées par les responsables des commissions régionales de SAMBO, ou par le CTS du comité régional de Lutte et DA.

L'inscription en ligne est ouverte du 11 janvier 2020 au vendredi 7 février 2020 à 23h45.

#### LICENCES – ASSURANCES – PARTICIPANTS

Tous les participants doivent être licenciés SAMBO dans un club affilié à la FFLDA pour la saison 2019/2020, avec deux années de licences SAMBO minimum (consécutives ou non). L'accès à cette compétition peut être rendu possible la première année de licence sous réserve de dérogation accordée par le responsable de la commission haut niveau du CFS., à condition :

- D'avoir été licencié en SAMBO les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- D'avoir été licencié en GRAPPLING ou en LUTTE les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- De justifier d'un niveau national dans d'autres disciplines similaires style Judo, (une preuve est nécessaire) Les demandes de dérogation motivées (Annexe 1) doivent être adressées au responsable de la commission haut niveau du CFS, M. Guillaume ALBERTI, uniquement par courriel à [guillaume.alberti@cegetel.net](mailto:guillaume.alberti@cegetel.net) avant le samedi 1<sup>er</sup> février 2020.

Les licenciés SAMBO FFLDA 2019/2020 de nationalité étrangère peuvent participer au championnat de France à condition, sans dérogation possible, d'avoir été licencié SAMBO FFLDA deux saisons sportives minimum (consécutives ou non).

Les samboïstes qui présenteront une licence FFLDA 2019/2020 sur laquelle il sera indiqué « Assurance : Non », devront présenter une attestation de leur assurance précisant la couverture de la pratique du SAMBO en compétition.

#### ENGAGEMENTS :

Frais d'inscription sont de :

- 10,00 € par compétiteur pour la catégorie Benjamins
- 15,00 € par compétiteur pour les catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters



## COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

A régler, soit :

- Par virement bancaire : Intitulé du compte : CTE FRANCAIS DE SAMBO FFL IBAN : FR76 1120 6201 5008 2085 3934 049
- Par chèque bancaire à : Mme Françoise ASSIÉ - Trésorière du CFS - 1 impasse des Fauvettes 82710 Bressols

Les compétiteurs ne pourront pas accéder à la pesée si les engagements n'ont pas été payés.

La date limite de paiement est fixée au jeudi 6 février 2020. Une majoration de 5 € par compétiteur sera appliquée pour tout paiement tardif.

### CONTRÔLE ADMINISTRATIF – CERTIFICAT MÉDICAL – PESÉE :

Il est de la responsabilité des présidents des clubs de s'assurer que le BULLETIN D'ADHÉSION DEMANDE DE LICENCE 2019-2020 a été correctement complété et signé par les samboïstes engagés ou leurs tuteurs légaux et que les participants sont tous en possession d'un certificat médical conforme aux règlements du CFS et notamment le certificat médical spécifique pour le SAMBO COMBAT (Annexe 3a) et le certificat médical pour les Masters de plus de 45 ans (Annexe 3b)

Les compétiteurs auront obligation de présenter à la pesée une déclaration sur l'honneur attestant que le compétiteur n'a subi aucune mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) dans les 28 jours précédant la compétition (Annexe 2).

### SURCLASSEMENT

Seuls les compétiteurs de la catégorie Espoirs (né(e) en 2000 et 2001) peuvent concourir dans la catégorie Seniors sans condition de sur-classement.

Aucun autre sur-classement de catégorie d'âges ne sera accepté dans ces compétitions.

### REGLEMENT D'ARBITRAGE

**Catégorie d'âges Espoirs, Seniors, et Masters (A ; B ; C ; D ; E ; F) Féminines et Masculins -**  
Règlement FIAS et CFS avec les modifications suivantes :

- Frappes au sol et dans le bas ventre interdites
- Coups de coude interdits
- Coups de tête interdits

**Catégories d'âges Cadets et Juniors Féminines et Masculins**

Règlement FIAS et CFS avec les modifications suivantes :

- Frappes au sol et dans le bas ventre interdites
- Coups de coude interdits
- Coups de tête interdits
- Frappes à la tête interdites
- Coups de genoux interdits

**Catégories d'âges Benjamins et Minimes Féminines et Masculins**

Techniques de soumission interdites

Les frappes sont interdites, seules les touches au corps ou aux jambes, enchainées (ou pas) d'une technique de projection sont autorisées.



## COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO

### Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

⇒ Définition de la touche : une touche est une frappe simulée qui peut toucher l'adversaire sans impact de frappe. Un recul du corps sur une touche devient une frappe et est pénalisée.

Une touche est considérée comme étant maîtrisée s'il est possible de l'accepter sans crispation.

- Touche au sol et dans le bas ventre interdite
- Touche dans le dos interdite
- Touche avec la tête interdite
- Touche avec le coude interdite
- Touche avec le genou interdite

Touche interdites : - 1<sup>ère</sup> touche interdite => 1 avertissement et 1 point pour l'adversaire  
- 2<sup>ème</sup> touche interdite => disqualification

Cotations : Une touche au corps ou aux jambes enchaînées de projection = 1 point + cotation de la projection

Arrêt du combat à 12 points d'écart

### CATEGORIES DE POIDS (Annexe 5)

Dans la catégorie Seniors Féminines, les catégories de poids seront regroupées en 3 catégories de poids : -60 Kg, -72 Kg + 72 Kg

### SYSTEME DE COMPETITION

Les catégories de poids de moins de quatre engagés combattront en une seule poule sans match éliminatoire (tournoi nordique).

Les catégories de poids de quatre engagés et plus combattront en tableau à élimination directe à double repêchage.

### TENUE

1<sup>er</sup> samboïste appelé sur tapis en rouge, 2<sup>ème</sup> samboïste appelé sur tapis en bleu.

Les compétiteurs qui se présenteront sur la surface de compétition avec une tenue de SAMBO non conforme ne seront pas acceptés.

Ils auront 2 minutes pour se présenter à nouveau sur le tapis avec une tenue réglementaire sous peine de se voir éliminés (match perdu). Ils se verront également pénalisés d'un avertissement verbal pour un retard supérieur à 30 secondes et inférieur à 1 minute, d'un premier avertissement et d'un point de pénalité pour un retard supérieur à 1 minute et inférieur à 1 minute 30 secondes et d'un second avertissement et de 2 points de pénalité pour un retard supérieur à 1 minute 30 secondes.

La tenue réglementaire est la suivante :

- Kurtka : réglementaires et de couleur rouge et bleue
- Sportive Trusi : short moulant de couleur assortie avec la Kurtka couvrant au maximum la moitié de la cuisse (pas de trusi bariolé ou fantaisiste)
- Bortsovki : chaussures de SAMBO à semelles souples, semelles rigides interdites.
- Ceinture : intégrée dans la Kurtka et de la couleur de la veste ou correspondante au grade du samboïste
- Gants : doigts ouverts et recouvrant les premières phalanges uniformément, bleu ou rouge (coussin de frappe sur poing assez conséquent afin d'amortir les coups). Pas de gants de frappe de sac.
- Casque : sans boucle métallique, sans mentonnière et sans protection des pommettes, bleu ou rouge



## COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO

### Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

- Protèges tibias-pieds : souples et couvrant le coup de pied, bleu ou rouge
- Protège-dents
- Coquille, homme et femme
- Protège poitrine (pour les féminines uniquement)

La tenue et les équipements règlementaires des juges arbitres sont composées :

- Pour les arbitres fédéraux et internationaux : d'un polo blanc avec la manche droite de couleur rouge et la manche gauche de couleur bleue, d'un pantalon blanc, de chaussettes et chaussures de sports recouvertes de chaussons (sur-chaussures), et d'un sifflet ;
- Pour les arbitres départementaux, régionaux et stagiaires : d'un polo blanc, aux poignets des manchettes de couleur rouge (à droite) et bleue (à gauche), d'un pantalon noir et d'un sifflet.

Les coaches (un seul par combattant) ne seront admis dans la zone de compétition que vêtus d'un survêtement et chaussés de chaussures de sport. Ils devront rester assis pendant toute la durée du combat et être respectueux du corps d'arbitrage, des samboïstes et des coaches adverses.

### ARBITRAGE

Les juges et arbitres, y compris les stagiaires, doivent se faire connaître auprès du Responsable de la commission nationale des juges et arbitres au 06 62 90 58 97 – [youri86@hotmail.fr](mailto:youri86@hotmail.fr).

L'inscription des arbitres est possible via le site [www.fflutte.org](http://www.fflutte.org) (rubrique outil / inscription aux compétitions).

### RÉCOMPENSES

- Les 3 premiers de chaque catégorie de poids recevront une récompense.
- Seuls les champions de France Seniors (Féminines et Masculins) dans les catégories de poids d'au moins 3 combattants se verront honorés de la ceinture.

### HÉBERGEMENT (à la charge des participants)

Voir pièces jointes :

Les organisateurs assureront sur place un service de buvette.

### CONTACTS

Commission d'organisation CFS : Yannick HEVIN - 06 95 31 25 29 - [secretairegenerale.cfs@gmail.com](mailto:secretairegenerale.cfs@gmail.com)

Référent technique SAMBO : Franck GERARDS - 06 11 26 23 16 - [franck.gerards@marie-toulouse.fr](mailto:franck.gerards@marie-toulouse.fr)



# COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO

## Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

### PROGRAMME PRÉVISIONNEL

#### Samedi 8 février 2020

19h00-20h30 : Pesée unique pour toutes les catégories d'âges et de poids (féminines et masculins)

20h30-21h00 : Réunion du corps d'arbitrage et tirage au sort *(les entraîneurs et responsables de clubs sont conviés)*

#### Dimanche 9 février 2020

08h00 : Installation du secrétariat

08h15-08h45 : Pesée de rattrapage pour les compétiteurs qui ne seraient pas pesés la veille

⇒ **Le tirage au sort étant effectué la veille, les compétiteurs ne pourront se peser que dans la catégorie d'âge et de poids dans laquelle ils auront été inscrits dans l'Intranet FFLDA. Les compétiteurs qui ne seront pas au poids dans leur catégorie d'inscription ne seront pas surclassés et ne pourront pas combattre.**

08h30 : Réunion d'information de la commission haut niveau à l'attention des entraîneurs et responsables de clubs

09h00 : Compétition catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Masters (Féminines et Masculins) et Seniors (Féminines) sur 3 tapis

11h00 : Finales et remise des récompenses

12h00 : Cérémonie d'ouverture

12h30 : Compétition catégories Seniors (Masculins) sur 3 tapis

16h00 : Finales et remise des récompenses

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'engagés.



**COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO**  
Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

**ORGANIGRAMME**

**PRÉSIDENT DES CHAMPIONNATS :** Kris CANALES, Président du Comité Français de SAMBO

**DIRECTEUR DES COMPÉTITIONS :** Franck GERARDS, Référent technique SAMBO FFLDA/CFS

**CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS :** Françoise ASSIE et Max CATORC

**RESPONSABLE DES PESÉES :** Carole BERGER, Guy GRIMOND, Christophe LEMARCHAND, Daniel SOLER et Thierry THERON

**SURVEILLANCE MÉDICALE :** Docteur Jacques-Edmond GAYET, et les services de secours de l'organisation

**RESPONSABLE DE L'ARBITRAGE :** Torgom HOVANNESSIAN

**SUIVI DES JUGES-ARBITRES STAGIAIRES :** Carole BERGER, Torgom HOVANNESSIAN, Daniel SOLER et Thierry THERON

**CHEFS DE TAPIS :** Carole BERGER, Alain BIGOU, Sébastien DESCOMBES, Torgom HOVANNESSIAN, Guy GRIMOND, Daniel SOLER et Thierry THERON

**DIRECTION TECHNIQUE ET SUIVI DES COMPÉTITEURS :** Virginie THOBOR, DTN et les membres de la commission haut-niveau du CFS (Guillaume ALBERTI, Franck GERARDS, David HERAN, Daniel MESTRE et Mathieu PETIT)

**RESPONSABLE DE L'APPARIEMENT ET DU SECRÉTARIAT :** Françoise ASSIE, Joannie DELBAR, Yannick HEVIN, Frédéric ALHINAC, Guillaume DELBAR et Daniel SOLER

**SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF CFS :** Yannick HEVIN et Françoise ASSIE

**CHARGÉS DU PROTOCOLE ET DES REMISES DE RÉCOMPENSES :** Kris CANALES et Max CATORC

**CHARGÉS DE COMMUNICATION :** Kris CANALES et Max CATORC

**CHARGÉS DE LA DISCIPLINE :** Tous les membres du conseil d'administration du CFS et l'équipe locale organisatrice.

N.B. : Le présent organigramme tient lieu de convocation pour les membres nommés des commissions nationales du Comité Français de SAMBO.



**COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO**  
Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

**Hébergements à environ 15 minutes en voiture du lieu de la compétition.**

Hôtel Campanile Marseille est Aubagne :  
Centre d'affaire Alta Rocca 1120 route de Gémenos  
13400 Aubagne  
Tel : 04-65-07-09-70

Ibis Budget :  
245 avenue de Paluds  
13400 Aubagne  
Tel : 0892-680-965

B&B hôtel :  
250 avenue du château de Jouques  
13420 Géménos  
Tel : 0892-682-308

Kyriad hôtel Marseille Gémenos  
250 avenue du château de Jouques  
13420 Géménos  
Tel : 04-42-32-15-40

Ibis Budget :  
Zone d'activité de la Laouve  
Rue du coudoulet  
83470 Saint Maximin la Sainte Baume  
TEL : 04-98-05-06-17

**Mme HEVIN Yannick**  
Secrétaire Générale CFS  
Responsable CNOM



**CAS DES LICENCIES N'AYANT PAS DEUX ANS DE LICENCE CFS/FFL**

Cette demande est à transmettre au plus tard 8 jours avant la compétition, au  
Responsable de la commission haut niveau du CFSambo/FFL  
[guillaume.alberti@cegetel.net](mailto:guillaume.alberti@cegetel.net)

CLUB DEMANDEUR :  Affiliation

NOM DU PRESIDENT :  *cliquez dans les fenêtres*

ADRESSE MAIL :

NATURE/DATE ET LIEU DE LA COMPETITION SOLLICITEE:

Demande de dérogation pour :

NOM :  PRENOM :

N° Licence FFL/CFS spécifiez si le SAMBO est en choix 1 ou 2 ou 3

Références / résultats / niveau / disciplines similaires ou autres du compétiteur

NOM :  PRENOM :

N° Licence FFL/CFS spécifiez si le SAMBO est en choix 1 ou 2 ou 3

Références / résultats / niveau / disciplines similaires ou autres du compétiteur

NOM :  PRENOM :

N° Licence FFL/CFS spécifiez si le SAMBO est en choix 1 ou 2 ou 3

Références / résultats / niveau / disciplines similaires ou autres du compétiteur

NOM :  PRENOM :

N° Licence FFL/CFS spécifiez si le SAMBO est en choix 1 ou 2 ou 3

Références/ résultats/niveau/ disciplines similaires ou autres du compétiteur

Nom du Président  certifie sur l'honneur, les renseignements et les demandes conformes



**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**Document à remettre obligatoirement lors du contrôle administratif  
préalable à la pesée**

*Ce document à pour but de protéger votre santé et votre intégrité physique*

**Participant** : NOM : ..... Prénom : .....

Je, soussigné,

**Signataire** : NOM : ..... Prénom : .....

Déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) dans les 28 jours précédant le championnat de France de Sambo-combat du ....., à .....

*Pour les mineurs : signature de l'un des parents ou du tuteur légal  
(NOM, Prénom, qualité du signataire)*

**Signature**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**Document à remettre obligatoirement lors du contrôle administratif  
préalable à la pesée**

*Ce document à pour but de protéger votre santé et votre intégrité physique*

**Participant** : NOM : ..... Prénom : .....

Je, soussigné,

**Signataire** : NOM : ..... Prénom : .....

Déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) dans les 28 jours précédant le championnat de France de Sambo-combat du ....., à .....

*Pour les mineurs : signature de l'un des parents ou du tuteur légal  
(NOM, Prénom, qualité du signataire)*

**Signature**

## CONDITIONS MÉDICALES POUR LA PRATIQUE ET LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS DE SAMBO COMBAT ET GRAPPLING FIGHT

Le certificat est à fournir, avec le bulletin d'adhésion-demande de licence, au président du club lors de l'inscription.

### CERTIFICAT MÉDICAL SAMBO COMBAT

#### POUR LA PRATIQUE EN COMPÉTITION DE SAMBO-COMBAT À PARTIR DE LA CATÉGORIE CADET (U17)

À partir de la catégorie d'âge cadet (U17), les participants à une compétition de Sambo-combat devront être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sambo-combat en compétition datant de moins d'un an, établi par un médecin titulaire d'un C.E.S., d'un D.E.S.C. ou d'une capacité en médecine et biologie du sport (cachet, entête ou inscription par le médecin faisant foi).

L'examen médical devra notamment obligatoirement comporter :

- **Un examen neurologique et de la santé mentale**
- **Un examen ophtalmologique : acuité visuelle et champ visuel.**

*Textes de références :*

- Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ;
- Arrêté du 24 juillet 2017 fixant les caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non-contre-indication à la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières

### CERTIFICAT MÉDICAL GRAPPLING FIGHT

Les participants à une compétition de Grappling devront être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Grappling en compétition datant de moins d'un an, établi par un médecin titulaire d'un C.E.S. (cachet, entête ou inscription par le médecin faisant foi).

#### POUR LA PRATIQUE ET LA COMPÉTITION DE GRAPPLING FIGHT

Les participants doivent présenter les examens médicaux qui devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition**
- **Un examen d'acuité visuel**
- **Un examen de champs visuel**

# **CERTIFICAT MEDICAL**

## **POUR LES SAMBOISTES QUI PRATIQUENT LA COMPETITION**

### **APRES 45 ANS**

Ce certificat est indispensable pour participer à toutes les compétitions de Sambo si l'on a plus de 45 ans le jour de la compétition.

Il est nécessaire aussi pour participer aux compétitions nationales et internationales Masters de Sambo à partir de 45 ans, ces compétitions comportent 7 catégories d'âge par tranche de 5 ans de 35 à plus de 60 ans avec 7 catégories de poids pour les masculins (-62 Kg, - 68 Kg, -74 Kg, -82 Kg, -90 Kg, -100 Kg et +100 Kg) et 6 catégories de poids pour les féminines (-56 Kg, - 60 Kg, -64 Kg, -68 Kg, -72 Kg et +72 Kg).

Compte tenu des exigences physiques liées à la pratique du Sambo, la Commission Médicale de la Fédération Française de Lutte, préconise qu'un avis cardiologique de moins d'un an avec évaluation de la réserve coronarienne de moins de 2 ans soit demandé préalablement à la rédaction de ce certificat pour les participants de plus de 45 ans le jour de la compétition.

Je soussigné, Docteur .....

Certifie avoir examiné le ..... / ..... / 201...

Madame ou Mademoiselle ou Monsieur .....

Né(e) le ..... à .....

Cette personne ne présente pas de contre indication à la pratique du Sambo en compétition.

Cachet du Médecin

Signature du Médecin

## SAMBO : CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS ET TEMPS DE COMBAT

## SAISON SPORTIVE 2019 - 2020

POUSSINS	BENJAMINS	MINIMES		CADETS		JUNIORS		ESPOIRS		SENIORS		MASTERS *	
A : Nés entre 16 et 14 U6 B : Nés en 13 et 12 U8 C : Nés en 11 et 10 U10	Nés en 09 et 08 U12	Nés en 07 et 06 U14		Nés en 05 et 04 U16		Nés en 03 et 02 U18		Nés en 01 et 00 U20		Nés entre 99 et 86		A : Nés entre 85 et 81 B : Nés entre 80 et 76 C : Nés entre 75 et 71 D : Nés entre 70 et 66 E : Nés entre 65 et 61 F : Nés en 60 et avant	
Fém. et Mas.	Fém. et Mas.	Fém.	Mas.	Fém.	Mas.	Fém.	Mas.	Fém.	Mas.	Fém.	Mas.	Fém.	Mas.
- 19	- 24	- 37	- 38	- 41	- 46	- 44	- 48	- 48	- 52	- 48	- 52	- 56	- 62
- 21	- 27	- 40	- 42	- 44	- 50	- 48	- 52	- 52	- 57	- 52	- 57	- 60	- 68
- 24	- 30	- 43	- 46	- 48	- 55	- 52	- 56	- 56	- 62	- 56	- 62	- 64	- 74
- 27	- 33	- 47	- 50	- 52	- 60	- 56	- 60	- 60	- 68	- 60	- 68	- 68	- 82
- 30	- 36	- 51	- 54	- 56	- 66	- 60	- 65	- 64	- 74	- 64	- 74	- 72	- 90
- 33	- 40	- 55	- 59	- 60	- 72	- 65	- 70	- 68	- 82	- 68	- 82	+ 72	- 100
- 36	- 44	- 59	- 65	- 65	- 78	- 70	- 75	- 72	- 90	- 72	- 90		+ 100
- 40	- 49	+ 59	+ 65	+ 65	+ 78	+ 70	- 81	- 80	- 100	- 80	- 100		
- 45	- 55						+ 81	+ 80	+ 100	+ 80	+ 100		
+ 45	+ 55												
<b>2 minutes</b>	<b>3 minutes</b>		<b>4 minutes</b>		<b>4 minutes</b>		<b>4 mn</b>	<b>5 mn</b>	<b>4 mn</b>	<b>5 mn</b>	<b>3 mn</b>	<b>4 mn *</b>	

Nota : Les Juniors peuvent combattre en Espoirs sans condition de surclassement

Les Espoirs peuvent combattre en Seniors sans condition de surclassement

\* : Masters F (60 ans et plus) : 3 minutes